



Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades

COMMUNE DE VINÇA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°20230907058 • SUBVENTION A L'UNRPA

Le jeudi 7 septembre 2023, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vinça, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le vendredi 1^{er} septembre 2023, se sont réunis à la salle du Conseil Municipal.

15 présents : Bruno GUÉRIN, Marie-France MARTIN, Bernard BACO, Lucette ORTIZ-CASTILLO, Christine MILÉSI, René DRAGUÉ, Gérard CASENOVE, Christian BERNARD, Cécile DRAPIER, Amandine DUCHATEAU, Marc PAGÈS, Solveig PAGÈS, Robert JASSEREAU, Florence GONTRAN, Alain COUBRYS.

4 absents : Jean-Pierre MENDOZA ayant donné procuration à Bruno GUÉRIN, Jean CLEMENT ayant donné procuration à Christine MILÉSI, Armel BRIAND ayant donné procuration à Robert JASSEREAU, Stéphanie PACHIS, excusée.

Le Conseil Municipal désigne Madame Florence GONTRAN, Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire,

Rappelle que le Conseil Municipal a approuvé l'inscription au budget communal d'une somme de 63.000 € au compte 6574 intitulé « subventions de fonctionnement aux Associations et autres personnes de Droit Privé » ;

Expose que, conformément à l'Article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de délibérer sur l'attribution 2023 des subventions aux Associations afin d'individualiser les crédits par bénéficiaire ;

Indique que les subventions seront payées en fonction des réalisations et que s'il y a lieu les sommes non utilisées seront réintégrées au budget de la Commune ;

Indique préalablement que des critères ont été fixés à savoir :

- Le montant de la trésorerie au jour de la demande
- Le nombre d'adhérents que compte l'association
- La motivation portée sur la demande par rapport aux actions menées pour 2022

Présente la demande adressée par l'Association UNRPA de Vinça en faveur du versement d'une subvention pour l'exercice 2023, afin de pouvoir maintenir son fonctionnement ;

Propose d'attribuer à l'Association UNRPA de Vinça une subvention de 400,00 € afin d'assurer le bon fonctionnement de celle-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, soit 18 voix,

Approuve l'attribution à l'Association UNRPA de Vinça d'une subvention de 400 € pour l'exercice 2023.

Ainsi fait à Vinça, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,



Bruno GUÉRIN.

Envoyé en préfecture le 08/09/2023

Reçu en préfecture le 08/09/2023

Publié le 11/09/2023

ID : 066-216602300-20230908-20230907058-DE